

Soutenir l'accèsion à la propriété des primo accédants – Le dispositif Eco Pass



Communauté de Communes Vendée-Sèvre-Autise

Anne PETERTIL

Service Etudes et Aménagement, Habitat, Urbanisme et
Prévention des risques
25 rue de la Gare- Oulmes
85 420 RIVES D'AUTISE
Tel : 02 51 50 48 80
etudes.techniques@cc-vsa.com

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le dispositif Eco-Pass est une aide attribuée conjointement par le Conseil Départemental de Vendée et la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise pour permettre aux ménages modestes de bénéficier d'une primo-accession à la propriété dans l'ancien et favoriser ainsi un aménagement équilibré du territoire. Cette aide concerne uniquement les opérations d'acquisition suivies d'une amélioration énergétique.

TYPE D'AIDE

Subvention/prime

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Communauté de communes Vendée Sèvre Autise

TYPE DE BENEFICIAIRES

Ménages primo-accédants

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

- Les bénéficiaires doivent répondre aux plafonds de ressources du Prêt à Taux Zéro et être primo-accédant au sens de ce dernier,
- L'acquisition-amélioration ne concerne que les bâtiments construits avant le 1^{er} janvier 1990 en vue de l'occuper à titre de résidence principale,
- Les travaux d'amélioration énergétique doivent atteindre un gain énergétique de :
 - 25% pour les logements acquis avec une étiquette inférieure ou égale à D.
 - 40% pour les logements acquis avec une étiquette E à « sans étiquette » (cas par exemple d'une grange),
- Les transformations d'usage permettant de transformer un bâti en logement sont éligibles,
- Les projets de rénovation peuvent comporter une extension du logement existant,
- Les travaux doivent être réalisés par des professionnels.

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

Une aide forfaitaire de 3 000 € attribuée à hauteur de 1 500 € par la Communauté de Communes et de 1 500 € par le Conseil Départemental.

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

Conseil départemental de la Vendée, ADILE 85

ENVELOPPE BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE EN COURS

Objectif de 6 logements par an, crédit de la CC VSA de 9000 € par an.

